

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 12 – Mercredi 27 mars 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 mars 2019

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Gabriel Chappuis, maire de Develier, en remplacement de M. Christophe Riat;
- M^{me} Myriam Gigon, collaboratrice au secteur insertion du Service de l'action sociale, en remplacement de M^{me} Pierrette Bourquenez;
- M. Michaël Kohler, responsable du secteur Aide sociale auprès des Services sociaux régionaux, en remplacement de M^{me} Dominique Cattin Houser;
- M. Lionel Maître, maire de Boncourt, en remplacement de M. André Goffinet;
- M. André Tschudi, maire du Bémont, en remplacement de feu M. Raymond Jecker.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2019.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département de l'économie et de la santé

Directives en matière de conception architecturale pour la construction ou rénovation d'appartements protégés

Modification du 1^{er} avril 2019

Le Département de l'économie et de la santé,

arrête:

I.

Les directives du 10 février 2017 en matière de conception architecturale pour la construction ou rénovation d'appartements protégés sont modifiées comme suit:

Article 5, alinéa 1 (nouvelle teneur)

En complément aux articles 67 à 71 de l'ordonnance sur l'organisation gérontologique, la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » doit également être respectée dans le cadre des études de projets de construction d'appartements protégés. En outre, il sera tenu compte des éléments soulignés en rouge dans les directives « Habitat pour personnes âgées: le standard suisse en matière de conception architecturale » édictées par le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés (annexes 1 et 2).

Article 6, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Les studios doivent disposer d'un balcon ou d'une terrasse individuelle d'une surface minimale de 5 m². Cette disposition s'applique également aux appartements de 2 pièces et plus qui peuvent toutefois, à défaut, disposer d'un espace extérieur commun. Ce dernier doit être suffisamment grand pour que tous les locataires puissent en faire usage.

Article 6a (nouveau)

¹ Les surfaces minimales à respecter sont les suivantes:

- pour les appartements de 1 à 1.5 pièce (studios): minimum 32 m²,
- pour les appartements de 2 à 2.5 pièces: minimum 42 m²,
- pour les appartements de 3 à 3.5 pièces: minimum 52 m².

² Les studios peuvent représenter au maximum 30 % d'appartements protégés par structure d'appartements protégés. Ils sont, en principe, réservés aux personnes seules. Les appartements protégés de 3 pièces et plus sont, en principe, réservés aux couples.

II.

Dispositions transitoires et finales

Les préavis délivrés antérieurement à l'entrée en vigueur à la présente modification sont valables jusqu'à leur échéance mais au plus tard quatre ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Delémont, le 1^{er} avril 2019

Au nom du Département de l'économie et de la santé
Le Ministre: Jacques Gerber

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation des projets
d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: Le Noirmont
Lieu: La Goule à 2340 Le Noirmont
Requérant: BKW Energie AG, Bahnhofstrasse 20,
3027 Ostermundigen

Projet:
L-0209778.2 Ligne mixte 16 kV entre l'usine de
production La Goule et la station Les Côtes
– Remplacement de 3 mâts acier treillis
par 3 mâts tubulaires acier

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie AG, Bahnhofstrasse 20, 3072 Ostermundigen au nom de Société des Forces Electriques de la Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 27 mars jusqu'au 10 mai 2019 dans la commune du Noirmont

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle

Delémont, le 25 mars 2019

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Election complémentaire par les urnes d'un Maire le dimanche 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Basse-Allaine sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 avril 2019, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Courtemaîche – Rue de l'Ecole 3 – rez-de-chaussée du bâtiment administratif.
Heures d'ouverture: dimanche 19 mai 2019, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 9 juin 2019, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Basse-Allaine, le 22 mars 2019

Le Conseil communal

Boécourt

Approbation du plan spécial « La Courte Queue 2 »

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 mars 2019, le plan suivant:

- Plan spécial « La Courte Queue 2 »
- Décision d'approbation N° 6792.4.036

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 22 mars 2019

Le Conseil communal

Boécourt

Election complémentaire par les urnes d'un(e) membre de la commission d'école primaire le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Boécourt sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) membre de la commission d'école primaire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 8 avril 2019 à 18 heures**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent

porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Bureau communal, 1^{er} étage, entrée Nord, salle communale.
Heures d'ouverture: dimanche 19 mai 2019, de 10 h à 12 h.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 9 juin 2019, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Boécourt, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Les Bois

Election complémentaire par les urnes d'un(e) conseiller(ère) communal(e) le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la Commune municipale de Les Bois sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) communal(e), selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 avril 2019, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat(e). Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs(trices) domicilié(e)s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: locaux de l'administration communale, Fondation-Gentit, rue Guillaume-Triponez 15, Les Bois.
Heures d'ouverture: samedi 18 mai 2019, de 11 h à 12 h et dimanche 19 mai 2019 de 10 h à 12 h.

Les Bois, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Courrendlin

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 mars 2019 les plans suivants:

- Modification de l'aménagement local – Plans de zones et règlement communal sur les constructions « Parcelle 1162 – Secteur Maa du ban de Courrendlin.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 20 mars 2019

Le Conseil communal

Courrendlin

Abrogation de plans

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a abrogé par décision du 19 mars 2019 les plans suivants:

- Aménagement local – zones réservées.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 20 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Ajoie

Assemblée d'information

En vertu de l'article 43 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), le Conseil communal invite la population à une séance d'information et de participation ouverte à tous-tes les citoyens et citoyennes de la commune le

**mardi 9 avril 2019, à 19h30,
à la halle des fêtes à Damvant**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Ouverture et salutations.
2. Présentation du projet de plan spécial d'équipement de détail « Derrière l'Eglise, Chemin du Lomont et Les Aiges » à Damvant.

Le projet porte notamment sur:

- *L'assainissement et le raccordement au réseau intercommunal (SEPE) prévu dans la localité de Damvant dans les secteurs dits « Derrière l'Eglise » et « Chemin du Lomont » ainsi que la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable dans le secteur « Derrière l'Eglise ».*
 - *L'aménagement et la réfection d'une portion de la route au « Chemin du Lomont » à des fins de sécurisation piétonne.*
 - *La modernisation du réseau électrique dans différents secteurs au Sud du village par l'entreprise BKW.*
3. Discussion générale en présence du bureau d'ingénieurs et des conseillers communaux.

Haute-Ajoie, le 19 mars 2019

Conseil communal de Haute-Ajoie

Haute-Sorne / Glovelier

Plan de route communal

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement de la rue des Ecoles et de la rue du Coinat à Glovelier.

Le plan d'aménagement est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Bassecourt, le 20 mars 2019

Le Conseil communal

Lajoux

Election complémentaire par les urnes de trois conseillers communaux le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire de trois conseillers communaux, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 avril 2019 à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: salle de réunion du Conseil communal
Heures d'ouverture: dimanche 19 mai 2019, de 10h à 12h.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 9 juin 2019, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019, à 18h. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 20 mars 2018

Le Conseil communal

Mervelier

Assemblée bourgeoise, mercredi 10 avril 2019, à 19h30, à la salle communale de Mervelier

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 décembre 2018.
2. Statuer sur la vente à Noémie Merçay et Fabien Marquis de la parcelle 140 du ban de Mervelier, d'une contenance de 676 m², pour un prix forfaitaire de Fr. 6500.-.
3. Information sur la réfection du chemin de la Neuvevie.
4. Divers.

Assemblée communale extraordinaire, mercredi 10 avril 2019, à 20h, à la salle communale de Mervelier

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2018.
2. Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée bourgeoise, discuter et voter la vente à Noémie Merçay et Fabien Marquis de la parcelle 140 du ban de Mervelier, d'une contenance de 676 m², pour un prix forfaitaire de Fr. 6500.- et donner compétence au conseil communal afin de ratifier les actes y relatifs.
3. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 45000.- pour la réfection du chemin de la Neuvevie, depuis la route de la Scheulte jusqu'au croisement « Neuvevie-Dürenberg », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 210000.- pour divers travaux sur le territoire communal (création d'un trottoir et passage pour piétons aux Lammes, d'un passage pour piétons au Champ du Clos, d'un trottoir vers l'ancienne laiterie, d'une place d'accès aux moloks vers l'usine DM Project et divers travaux de marquage), à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
5. Divers.

Mervelier, le 25.03.2019

Le Conseil communal

Montfaucon

Election complémentaire par les urnes d'un/e Conseiller/ère communal/e le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la commune de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e Conseiller/ère, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 avril 2019, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle paroissiale N° 2

Heures d'ouverture: dimanche 19 mai 2019, de 10h à 12h.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 9 juin 2019, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Montfaucon, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Movelier / Mettembert

Arrondissement de sépulture de Movelier-Mettembert Nivellement de tombes

La Commune mixte de Movelier fera procéder, durant 2019, au nivellement des tombes situées au nord de l'église (rangées 1-12 + tombe N° 129) tombées dans le domaine public.

Conformément au règlement de l'arrondissement de sépulture Movelier-Mettembert, entré en vigueur le 20 juin 1979, les personnes qui désirent garder des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune de mixte de Movelier, route du Cârre 6, 2812 Movelier, dans le délai d'un mois, soit jusqu'au 27 avril 2019.

Le Conseil communal

Porrentruy

Approbation du plan spécial «Oiselier II»

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 4 mars 2019, les plans suivants:

– Plan spécial «Oiselier II»

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 19 mars 2019

Soyhières / Les Riedes-Dessus

Assemblée communale extraordinaire, mardi 9 avril 2019, à 20h, à La Cave

Ordre du jour :

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 11.12.2018.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100 000.– pour la réfection des chemins endommagés lors des intempéries des 12 et 13.06.2018, sous réserve des diverses subventions, participations des bourgeoisies de Soyhières et des Riedes-Dessus et prélèvements sur fonds. Donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.

3. Présentation du fonctionnement et des activités de « la Cave – espace culturel » - propriété de la commune.
4. Procéder à l'élection complémentaire des membres des commissions communales permanentes 2018-2022, suite à la démission de M. Noël Tièche:
 - a) Commission des finances: 1 membre
 - b) Commission des travaux publics/eaux: 1 membre
5. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Monsieur MICHEL Stéphane.
6. Informations sur les divers projets en cours.
7. Divers.

Le Conseil communal

Pour le point N° 4: acte de candidature jusqu'au lundi 08.04.2019 à 18h, il portera les : nom, prénom, date de naissance, profession et signature. Un exemple se trouve sur le site internet de la commune.

Important: nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**

Val Terbi

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 mars, les plans suivants:

Plan spécial «La Scheulte-Recolaine»

- Plan d'occupation du sol I (aval)
- Plan des équipements I (aval)
- Plan d'occupation du sol II (amont)
- Plan des équipements II (amont)
- Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Vicques, le 22 mars 2018

Le Conseil communal

Val Terbi

Suppression d'une servitude de chemin rural public

La commune de Val Terbi met à l'enquête publique la suppression de la servitude de chemin rural public PJ 2513 du 15 mars 1912 grevant les feuillets 221 et 223 du ban de Vicques.

Le plan y relatif est déposé publiquement durant 30 jours, du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 inclusivement à l'administration communale de Val Terbi à Vicques où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Val Terbi jusqu'au 26 avril 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition à la suppression de la servitude PJ 2513».

Vicques, le 25 mars 2019

Conseil communal de Val Terbi

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Epauvillers-Epiquerez

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 9 avril 2019, à 20 h, à la petite salle à Epauvillers

Ordre du Jour:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2018
4. Comptes 2018
5. Voter un crédit pour la réfection des cloches de l'Eglise d'Epauvillers
6. Informations pastorales
7. Divers

Secrétariat de la commune ecclésiastique

Avis de construction

La Baroche / Charmoille

Requérant: Frédéric Nagel, Route Principale 75, 2947 Charmoille. Auteur du projet: Frédéric Nagel, Route Principale 75, 2947 Charmoille.

Projet: construction d'un poulailler pour 2000 pondueuses, avec basse-cour non couverte clôturée (H clôture: 1 m 80) et 2 silos, sur les parcelles N°s 257 et 258 (surfaces respectives 3274 et 3165 m²), sises Sous le Mur la Dame. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 35 m 50, largeur 12 m 60, hauteur 4 m, hauteur totale 5 m 60. Dimensions basse-cour ext.: longueur 35 m 02, largeur 5 m 85. Dimensions 2 silos: diamètre 2 m 47, hauteur 6 m 31, hauteur totale 6 m 31.

Genre de construction: matériaux: ossature bois et maçonnerie. Façades: panneaux sandwich, teinte RAL 1019 (beige gris). Toiture: panneaux sandwich, teinte RAL 8011 (brun noisette).

Dérogation requise: l'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2019 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 25 mars 2019

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérant: J & R Immobilier SA, Romain Bouchet, Grand-Rue 10, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Maison Pop-up, Olivier Heimann Sàrl, bureau d'architecture, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet: construction de 3 maisons jumelées (6 logements au total) et de 6 couverts à voitures, sur la parcelle N° 105 (surface 2858 m²), sise Route de Montsevelier. Zone d'affectation: Habitation H2, plan spécial Contremont.

Dimensions principales module 1: longueur 22 m 68, largeur 10 m 69, hauteur 7 m 56, hauteur totale 7 m 56. Dimensions principales module 2: longueur 22 m 68, largeur 10 m 69, hauteur 7 m 40, hauteur totale 7 m 40. Dimensions principales module 3: longueur 22 m 68, largeur 10 m 69, hauteur 7 m 79, hauteur totale 7 m 79. Dimensions couverts à voitures (6x): longueur 7 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 41, hauteur totale 2 m 41.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: crépi teinte blanche et revêtement métallique nervuré teinte grise. Toiture: plate, fini étanchéité, teinte grise.

Dérogation requise: art. 12 lit. b plan spécial Contremont - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2019 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérant: Vibat-Immobilier Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale comprenant un garage privé 2 places en annexe contiguë, 2 terrasses couvertes au Sud et à l'Ouest, un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture. Chauffage à gaz à condensation avec conduit de fumée en toiture. Pose de murs de soutènement en gabions. Sur la parcelle N° 2298 (surface 803 m²), sise Rue des Bouleaux. Zone d'affectation: habitation HAC, plan spécial « Les Quérattes ».

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 9 m 30, hauteur 6 m 90, hauteur totale 6 m 90. Dimensions garage privé, terrasse Ouest: longueur 7 m 40, largeur 6 m, hauteur 5 m 14, hauteur totale 5 m 14. Dimensions terrasse Sud: longueur 4 m 85, largeur 3 m 80, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, béton, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte: entre le blanc et le marron À DÉFINIR. Toiture: toit plat, gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 25 mars 2019

Le Conseil communal

Delémont

Requérante: Lemo 5 SA, Rue St-Sébastien 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Lemo 5 SA, Rue St-Sébastien 2, 2800 Delémont.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à gaz, sur la parcelle N° 2930 (surface 12 681 m²), sise Rue Saint-Sébastien 2. Zone d'affectation: ABb: zone d'activités B secteur b.

Chauffage: chauffage à gaz.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 27 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérants: Madame et Monsieur Comte David et Patricia, Rue de l'Orphelinat 10, 2800 Delémont. Auteur du projet: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage intérieur, couvert d'entrée, couvert terrasse et pose d'une pompe à chaleur air/eau. Construction de deux murs de soutènement, sur la parcelle N° 2754 (surface 646 m²), sise Rue des Sources. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: longueur 13 m, largeur 7 m, hauteur 6 m 82, hauteur totale 6 m 97. Dimensions couvert terrasse: longueur 7 m 10, largeur 6 m, hauteur 3 m 87, hauteur totale 4 m 01. Dimensions couvert entrée: longueur 2 m 40, largeur 1 m 40, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, béton et isolation périphérique. Façades: crépi, couleur: blanc. Couverture: gravier.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 27 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérants: Madame et Monsieur Pepe Alexandra et Antonio, Rue des Gaulois 3, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Madame et Monsieur Pepe Alexandra et Antonio, Rue des Gaulois 3, 2800 Delémont.

Projet: fermeture du couvert à voiture existant par une porte sectionnelle grise anthracite, transformation/

agrandissement du couvert terrasse Ouest existant pour l'aménagement d'une véranda non chauffée et remplacement de la haie existante au Sud par la pose d'une clôture de jardin, sur la parcelle N° 4679 (surface 727 m²), sise Rue des Gaulois 3. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Description: véranda.

Dimensions principales: longueur 7 m 80, largeur 2 m 30, hauteur 2 m 40, hauteur totale 3 m 80. Dimensions clôture grise anthracite: longueur 20 m 50, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: verre et métal/aluminium. Façades: verre et métal/aluminium, couleur: transparent et gris anthracite. Couverture: métallique/ardoises.

Chauffage: existant.

Dérogation requise: art. 61 RCC -Alignements et distances.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 27 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Fahy

Requérants: Christophe Guélat et Laetitia Guélat-Chèvre, Bout-Dessous 21A, 2916 Fahy. Auteurs du projet: Christophe Guélat et Laetitia Guélat-Chèvre, Bout-Dessous 21A, 2916 Fahy.

Projet: construction d'un hangar à machines agricoles avec dépôt de foin, aménagement accès en chaille, sur la parcelle N° 586 (surface 72 000 m²), sise Les Bians Prés. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 36 m 18, largeur 19 m 40, hauteur 6 m 50, hauteur totale 8 m 50.

Genre de construction: matériaux: ossature métallique, tôle. Façades: tôle, teinte gris-beige RAL 1019. Toiture: tôle, teinte gris-beige RAL 1019, pente 12°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2019 au secrétariat communal de Fahy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 25 mars 2019

Le Conseil communal

Fontenais/Villars-sur-Fontenais

Requérante: Vie d'Entier Sàrl, par Jean-Paul Müller, Case Postale 69, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Enzo créations Sàrl, par Vincenzo Esposito, La Combatta 90, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'une villa familiale avec couvert à voitures 2 places et véranda. Aménagement d'une terrasse extérieure plein air, pose d'un poêle à bois avec conduit de fumée pan Est séjour, PAC extérieure, sur la parcelle N° 819 (surface 1701 m²), sise Route de Montancy. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 18 m 20, largeur 15 m 35, hauteur 3 m 47, hauteur totale 5 m 35. Dimensions couvert à voiture, véranda: longueur 6 m 55, largeur 6 m, hauteur 2 m 99, hauteur totale 2 m 99.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée, isolation périphérique fibre de bois. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles en terre cuite, teinte anthracite, pente 21°. Toiture véranda: toit plat, gravier.

Dérogation requise: art. CA 16 « Aspect architectural ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2019 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Fontenais

Requérante: Dubey SA, Chemin des Combes 66, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: pose de 340 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture plate du bâtiment N° 66, inclinaison 35°, orientation S-O, sur la parcelle N° 271 (surface 6550 m²), sise Chemin des Combes. Zone d'affectation: activités AA.

Genre de construction: panneaux: Talensun Hipro 305W, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2019 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Grandfontaine

Requérante: Vie d'Entier Sàrl, Route de Cœuve 2, CP 69, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Enzo Créations Sàrl, La Combatta 90, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voiture, cheminée salon, velux, balcon, bureau

et fitness privé en annexe contiguë, et PAC ext., sur la parcelle N° 751 (surface 1105 m²), sise Sur Chenal. Zone d'affectation: habitation HAa, plan spécial Sur Chenal.

Dimensions principales: longueur 15 m 51, largeur 8 m 16, hauteur 5 m 21, hauteur totale 9 m 49. Dimensions annexe contiguë: longueur 8 m 34, largeur 6 m, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40. Dimensions couvert à voitures: longueur 9 m, largeur 7 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles TC, teinte rouge-brun.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2019 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 25 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: Lachat Immobilier Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Lachat Immobilier Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une résidence de deux logements, garages intérieurs, pompe à chaleur air/eau et démolition de la cabane de jardin existante, sur la parcelle N° 2366 (surface 1354 m²), sise Rue de l'Eglise. Zone d'affectation: zone Centre CA.

Dimensions principales: longueur 15 m 50, largeur 13 m, hauteur 6 m 78, hauteur totale 11 m 24.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre-cuite 15 cm + isolation périphérique 18 cm. Façades: crépi + lames en bois, couleur: gris clair - gris anthracite - Terra cota. Couverture: tuiles béton, couleur: anthracite.

Chauffage: pompe à chaleur extérieure air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Monsieur et Madame Brugnerotto Grégory et Donato Julia, Impasse des Erables 3, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Atelier.frd, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'une villa familiale avec garage. Pose d'une PAC air/eau et panneaux solaires (14.07 m²), sur la parcelle N° 3381 (surface 875 m²), sise Chemin du

Bruye 6. Zone d'affectation: zone d'habitation H2a. Plan spécial: PS «Le Bruye».

Dimensions principales: longueur 14 m 56, largeur 12 m 16, hauteur 6 m 35, hauteur totale 8 m 70. Dimensions garage: longueur 7 m 70, largeur 6 m 74, hauteur 3 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: tuile, couleur: anthracite.

Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 22 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérante: Gyger Nacelles Sàrl, Rue du Breuil 1, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Hevron SA, Rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'un dépôt-atelier, sur la parcelle N° 2272 (surface 3550 m²), sise Rue du Breuil. Zone d'affectation: zone d'artisanat Ma. Plan spécial: PS «Sur le Breuille».

Dimensions principales: longueur 21 m 50, largeur 7 m 70, hauteur 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: façades: panneaux sandwich ép. 160 mm, couleur: rouge (idem au bât. existant). Couverture: toles s-couverture, isolation, étanchéité, gravier, couleur: gris.

Chauffage: raccordement au CAO.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 22 mars 2019

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Gérard Baume, par Olivier Cattin, Rue Saint-Hubert 19, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Olivier Cattin, Rue Saint-Hubert 19, 2340 Le Noirmont.

Projet: dépose de la clôture existante et construction d'un mur en pierres sèches traditionnel selon directive en vigueur (FSMPS), sur la parcelle N° 3206 (surface 1763 m²), sise Le Peu-Péquignot. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 55 m, largeur 0 m 80 (base), 0 m 30 (couronne), hauteur 1 m 10, hauteur totale 1 m 10.

Genre de construction: matériaux: pierres sèches.

Dérogations requises: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 27 mars 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service des contributions, pour la Section des personnes physiques met au concours le poste de

**Taxateur-trice fiscal-e à 90 %
Le poste sera vraisemblablement
pourvu à l'interne.**

Mission: exécution des travaux administratifs aboutissant à la taxation des prestations en capital (2^e et 3^e piliers) de personnes physiques; examen et traitement des annonces de prestations provenant de l'Administration Fédérale des Contributions et détermination de la taxation définitive, ainsi que travaux annexes (rachats fictifs en lien aux gains de liquidation; suivis des dossiers art. 79b al 3 LPP; investissements NEI; suppléance à l'accueil principal) et tout autre travail lié à la taxation des personnes physiques.

Profil: Certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. CSI I exigé. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissances de la langue allemande et expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement: taxateur-trice fiscal-e II/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2019 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, tél. 032 420 55 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Taxateur-trice fiscal-e », jusqu'au 3 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de renforcer son effectif, le Service de la population met au concours un poste de

Juriste à 60 %

Mission: gestion et instruction des dossiers complexes relevant de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration et de l'asile. Préparation et participation aux auditions. Prise de décisions, rédaction de décisions sur opposition et de prises de position à l'intention des autorités judiciaires. Gestion et instruction des dossiers impliquant des dénonciations aux autorités pénales. Soutien à la formation du personnel.

Profil: Master en droit ou formation et expérience jugées équivalentes. Le brevet d'avocat constitue un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum, de préférence dans le domaine de la migration (police des étrangers et asile). Sens aigu des responsabilités, de l'organisation, des priorités et de la négociation. Aptitude à rendre des décisions délicates sur le plan humain. Excellente maîtrise de la langue française et de la rédaction. La connaissance d'autres langues représente un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, tél. 032 420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Juriste SPOP », jusqu'au 19 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

journalofficiel@pressor.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office de l'environnement met au concours le poste de

Géomaticien-ne à 50 %

Mission: l'Office de l'environnement (ENV) veille à la qualité et à la pérennité des ressources naturelles, à la protection de l'homme et de son environnement contre les atteintes nuisibles, ainsi qu'à la gestion des risques naturels. Rattaché-e à la Cellule Administration, le-la titulaire pourra contribuer à cette mission tout en mettant en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il-elle sera chargé-e de gérer les applications de gestion des géodonnées de l'Office (actuellement 100 couches de données et 10 applications métiers relatives à l'eau, à l'air, aux forêts, à la faune, etc.), de développer des scripts de maintenance de ces données, d'en assurer l'archivage et de permettre la valorisation et la diffusion des informations ayant trait à l'environnement. Il-elle contribuera à la modernisation des outils de travail en tirant profit des avancées technologiques existantes (application mobile pour le personnel de terrain, exploitation de la 3D, capteurs).

Profil: ingénieur-e HES en géomatique ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Permis de conduire. Maîtrise des outils ArcGIS, QGIS, PostGIS, FME et de la programmation en Python. Intérêts pour la nouveauté, esprit collaboratif et d'analyse, intérêt pour les différentes facettes de gestion de l'environnement et du territoire. Compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: technicien-ne spécialisé-e II/Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2019 ou à convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-André Crausaz, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 50 ou 032 420 53 34, ou auprès de M. Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Géomaticien-ne ENV », jusqu'au 19 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite à des promotions internes, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte met au concours des postes de

Juristes à 140 %
Les postes seront vraisemblablement pourvus à l'interne.

Mission: traiter des dossiers de protection (instruire des dossiers, procéder à des auditions, préparer et rédiger des projets de décisions), effectuer des recherches juridiques; renseigner les divers intervenants et conseiller l'autorité en matière juridique; préparer des réponses en cas de recours; établir des conventions d'entretien; créer des modèles de documents divers; contribuer à la veille juridique; participer à la permanence téléphonique.

Profil: Master en droit ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Le brevet d'avocat, ainsi qu'une expérience dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte constituent un avantage. Excellente maîtrise de la langue française et de la rédaction. Bonnes connaissances d'allemand représentent un atout. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale.

Fonction de référence et classe de traitement: collaborateur-trice scientifique IIb/Classe 19.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Christian Minger, président de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, tél. 032 420 90 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Juristes à 140% », jusqu'au 3 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite à la démission de la titulaire, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours le poste de

Vice-directeur-trice de la Division santé-social-arts
Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: vous assistez le directeur de division dans ses missions de gestion pédagogique et d'administration, en assumant des responsabilités particulières.

Vous mettez en application les décisions relatives aux filières de la division et assurez le suivi. Vous contribuez au développement des filières de la division. Vous assurez la suppléance du directeur de division. Vous assumez également une charge d'enseignement de trois à six leçons.

Profil: au bénéfice d'un Master universitaire et d'un brevet d'enseignement pour le secondaire II ou formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez d'excellentes connaissances du système de formation. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, vous possédez d'excellentes habiletés en communication, ainsi que des compétences de gestion administrative, financière et en ressources humaines. Vous connaissez très bien le milieu lié aux domaines professionnels tertiaires. Vous avez l'habitude de participer à l'animation d'équipes pédagogiques. La maîtrise de l'allemand serait un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: vice-directeur-trice d'école/Classe 20.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Gerber, directeur de la division santé-social-arts du CEJEF, tél. 032 420 79 12 ou par courriel à sebastien.gerber@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Vice-directeur-trice DIVSSA », jusqu'au 3 avril 2019.

www.jura.ch/emplois



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e de musique
(Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la musique aux élèves de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité: 16 à 18 périodes hebdomadaires (env. 75%).

Profil:
– Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent

- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes
- Connaissance des instruments régulièrement utilisés dans les écoles et du solfège
- Capacités à organiser des concerts et à gérer l'orchestre de l'école

Fonction de référence et classe de traitement :
enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

Entrée en fonction :
1^{er} août 2019 (début des cours : 19 août 2019).

Lieu de travail :
Delémont, division santé-social-arts du CEJEF.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de musique », **jusqu'au 3 avril 2019.**

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e de sport et d'anglais (Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission : assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine du sport et de l'anglais aux élèves de l'École de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité :
20 à 22 périodes hebdomadaires (env. 90 %).

Profil :

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes
- Expérience souhaitée
- Connaissances des disciplines sportives régulièrement pratiquées à l'école
- Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet

Fonction de référence et classe de traitement :
enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

Entrée en fonction :
1^{er} août 2019 (début des cours : 19 août 2019).

Lieu de travail :
Delémont, division santé-social-arts du CEJEF.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de sport et d'anglais », **jusqu'au 3 avril 2019.**

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e d'éducation visuelle (atelier bijouterie de l'option « Arts Visuels »)

Mission : assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en éducation visuelle aux élèves de l'École de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité :
3 à 5 périodes hebdomadaires (env. 20 %).

Profil :

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Connaissances de nombreux moyens d'enseignement en lien avec la bijouterie
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement :
enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

Entrée en fonction :
1^{er} août 2019 (début des cours : 19 août 2019).

Lieu de travail :
Delémont, division santé-social-arts du CEJEF.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e éducation visuelle », **jusqu'au 10 avril 2019.**

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Afin de compléter ses effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste d'

Assistant-e social-e secteur Protection de l'enfant

Taux d'activité: 70% – 80%

Mission: vous assumez les mandats de l'APEA et des Tribunaux et offrez, sur demande, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. Vous collaborez avec le réseau jurassien actif dans le domaine de la jeunesse.

Profil: vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale) ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. La préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade avec de l'expérience dans le domaine. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite.

Traitement: assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2019 ou date à convenir.

Lieu de travail: antenne de Delémont. Autres lieux de travail possible Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Baettig, responsable du secteur Protection de l'enfant au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels, y compris des extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Assistant-e social-e Protection de l'enfant », **jusqu'au 27 avril 2019**.

SEDE

A la suite du départ à la retraite de la titulaire, le Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE) met au concours le poste de

Caissier-ère (activité accessoire)

Tâches à assumer:

- tenue de la comptabilité (Logiciel Win Gest);
- établissement des budgets (fonctionnement et investissements);
- paiement des factures, préparation et paiement des salaires;
- bouclage des comptes;
- établissement des décomptes TVA et assurances sociales;
- facturation.

Profil souhaité:

- CFC d'employé-e de commerce ou certificat jugé équivalent;
- expérience dans la tenue de la comptabilité de communes ou de syndicat de communes.

Taux d'occupation: entre 5% et 7%.

Indemnités: forfait annuel.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2019.

Candidature: les dossiers de candidature sont à adressés jusqu'au **lundi 22 avril 2019** à l'adresse suivante: SEDE, Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs, Case postale 17, 2805 Soyhières.

De plus amples informations peuvent être demandées à: Gabriel Friche, président du SEDE, tél. 079 474 57 56, Vincent Theurillat, chef d'exploitation du SEDE, tél. 032 422 02 52, ou Marlène Fridez, titulaire, tél. 032 438 88 32.



La commune mixte de Fontenais met au concours un poste d'apprenti(e)

Agent(e) d'exploitation

Nous offrons une place d'apprentissage au sein de l'administration communale, où l'apprenti(e) sera appelé(e) à réaliser les tâches suivantes, en collaboration avec le Service de voirie et de conciergerie:

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. José Petermann responsable du Service des travaux publics au 079 318 83 29.

Les candidatures manuscrites, visées par le détenteur de l'autorité parentale, ainsi que les copies des livrets scolaires et une photo, sont à adresser sous pli fermé au Conseil communal, case postale 92, 2902 Fontenais avec la mention « Postulation apprenti(e) d'agent(e) d'exploitation » jusqu'au 5 avril 2019, le timbre postal faisant foi.

Fontenais, mars 2019

Le Conseil communal

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

Service organisateur/Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SIDP, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: secretariat@sidp.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

18.04.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 07.05.2019 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

08.05.2019, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas public.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
Travaux de l'entreprise de maçonnerie
- 2.3 Référence / numéro de projet**
21100
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45212211 - Travaux de construction de patinoires
Code des frais de construction (CFC):
211 - Travaux de l'entreprise de maçonnerie,
2110 - Installations de chantier,
2113 - Terrassements,
2115 - Béton et béton armé,
2116 - Maçonnerie
Catalogue des articles normalisés (CAN):
111 - Travaux en régie,
113 - Installations de chantier,
241 - Constructions en béton coulé sur place,
211 - Fouilles et terrassements,
314 - Maçonnerie
- 2.6 Description détaillée du projet**
Projet d'agrandissement, de rénovation et d'assainissement de la patinoire
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Patinoire couverte de Porrentruy
Chemin des Bains 23
2900 Porrentruy
Parcelles N°s 714 et 2397
Altitude 428 m
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
24 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans le type de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début 01.06.2019 et fin 30.04.2021
Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'obtention des autorisations et de l'avancement du chantier.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 11.04.2019
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
180 Jours à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 28.03.2019 jusqu'au 11.04.2019
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites avant l'adjudication du marché.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit

d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire et procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

Service organisateur/Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SIDP, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: secretariat@sidp.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

18.04.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 07.05.2019 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

08.05.2019, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas public.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Echafaudages

2.3 Référence / numéro de projet

21900

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45000000 - Travaux de construction

Code des frais de construction (CFC):

219 - Divers

Catalogue des articles normalisés (CAN):

114 - Echafaudages

2.6 Description détaillée du projet

Projet d'agrandissement, de rénovation et d'assainissement de la patinoire

2.7 Lieu de l'exécution

Patinoire couverte de Porrentruy

Chemin des Bains 23

2900 Porrentruy

Parcelles N°s 714 et 2397

Altitude 428 m

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans le type de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 01.07.2019 et fin 30.04.2021

Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'obtention des autorisations et de l'avancement du chantier.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 11.04.2019

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 28.03.2019 jusqu'au 11.04.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Aucune

4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites avant l'adjudication du marché.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire et procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Traktanden:

1. Eröffnung
2. Informationen zum Thema « Generelles Projekt und Neuzuteilungsentwurf »:
 - a) Bericht des Präsidenten
 - b) Bericht und Präsentation des Technischen Leiters
 - c) Bericht der Schätzungskommission
 - d) Bericht des kantonalen Landwirtschaftsamtes
 - e) Diskussionen
3. Informationen über die Möglichkeiten der Einnahme einer Entschädigung von CHF 1200.–/ha im Falle einer Verpachtung für eine Dauer von 12 Jahren
4. Informationen über die Überarbeitung der Ortsplanung innerhalb des Perimeters der Güterzusammenlegung.
5. Informationen über das nächste Zirkularschreiben an die Grundeigentümer
6. Verschiedenes

Punkt 4 wird mit Zustimmung des Gemeinderates vorgelegt.

Ederswiler, den 25. März 2019

Das Komitee der BGE

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 232 du ban de Courchapoix est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de tout trouble de la propriété (stationnement, tous jeux) sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 14 mars 2019

Lydie Montavon-Terrier
Juge civile

Divers

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler (BGE)

Grundeigentümerversammlung vom BGE

Gemäss BGE Statuten und Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 lädt der BGE Vorstand die interessierten Grundeigentümer zur Informationsversammlung zum Thema « Generelles Projekt und Neuzuteilungsentwurf » am **Dienstag, 23. April 2019 um 19:30 Uhr im Mehrzweckgebäude ein.**